

**MAIRIE DE RUFFEC**  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

**Arrêté du Maire pris par délégation du Conseil Municipal au titre de**  
**L'ARTICLE L 2122 -22**  
**Du Code Général des Collectivités Territoriales**

---

**APPROBATION DE L'AVENANT N°8 AU LOT N°3 – MENUISERIES – PLÂTRERIE – FAUX PLAFONDS AU MARCHÉ PUBLIC N°MP22-01**

---

Le Maire de RUFFEC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,

Vu la délibération n°2020\_10\_06\_09 du Conseil Municipal de Ruffec en date du 10 juin 2020 donnant délégation au Maire au titre de l'article susdit,

Vu la délibération n°2022\_06\_02 en date du 27 juin 2022,

Vu l'arrêté du Maire n°077\_MP\_22 en date du 16 novembre approuvant le marché public n° MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working,

Vu l'arrêté du Maire n°032\_MP\_23 en date du 1<sup>er</sup> juin 2023 approuvant l'avenant n°1 au lot n°3 menuiseries, plâtrerie, faux plafonds du marché public n° MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working,

Vu l'arrêté du Maire n°034\_MP\_23 en date du 1<sup>er</sup> juin 2023 approuvant l'avenant n°2 au lot n°3 menuiseries, plâtrerie, faux plafonds du marché public n°MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working,

Vu l'arrêté du Maire n°035\_MP\_23 en date du 1<sup>er</sup> juin 2023 approuvant l'avenant n°3 au lot n°3 menuiseries, plâtrerie, faux plafonds du marché public n°MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working,

Vu l'arrêté du Maire n° 048-MP-23 en date du 18 Aout 2023 approuvant l'avenant n°4 au lot n°3 menuiseries, plâtrerie, faux plafonds du marché public n°MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working,

Vu l'arrêté du Maire n° 049-MP-23 en date du 18 Aout 2023 approuvant l'avenant n°5 au lot n°3 menuiseries, plâtrerie, faux plafonds du marché public n°MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working,

Vu l'arrêté du Maire n°056-MP-23 en date du 14 novembre 2023 approuvant l'avenant n°6 au lot n°3 menuiseries, plâtrerie, faux plafonds du marché public n° MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working,

Vu l'arrêté du Maire n°058-MP-23 en date du 27 novembre 2023 approuvant l'avenant n°7 au lot n°3 menuiseries, plâtrerie, faux plafonds du marché public n° MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working,

Vu la proposition d'avenant n°8 au lot n°3,

Considérant la nécessité de prolonger la durée d'exécution du marché ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Approuve les termes de l'avenant n°8 au lot 3 - menuiseries, plâtrerie, faux plafonds du marché public n° MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working, tels qu'annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et au comptable public.

Fait à Ruffec, le 22 février 2024

Le Maire,

Thierry BASTIER





Accusé de réception en préfecture  
016-211602925-20240227-013\_MP\_24-CC  
Date de télétransmission : 27/02/2024  
Date de réception préfecture : 27/02/2024

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS  
AVENANT N° 8

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

MAIRIE DE RUFFEC  
Thierry BASTIER  
Place d'Armes – 16700 RUFFEC  
Tél. : 05 45 31 01 75  
[Anne.leger@mairie-ruffec16.fr](mailto:Anne.leger@mairie-ruffec16.fr)

**B - Identification du titulaire du marché public**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SARL PLAT CARR PEINT  
6 Impasse d'Angoulême – 16230 MAINE DE BOIXE  
Tél. : 05 17 20 03 38

**Lot 3 – Menuiseries – Plâtrerie – Faux plafonds**

**C - Objet du marché public**

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

MP22-01 Travaux de réaménagement de l'ancien Tribunal de Ruffec en espace de Co-Working

■ Date de la notification du marché public : .....1<sup>er</sup> décembre 2022

■ Durée d'exécution du marché public : 9 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : .....20%
- Montant HT : .....140 954.57€
- Montant TTC : .....169 145.48€

■ Montant du marché public suite avenants 2, 3, 4 et 5 :

- Taux de TVA : .....20%
- Montant HT : .....111 255.82€
- Montant TTC : .....133 506.98€

Accusé de réception en préfecture  
016-211602925-20240227-013\_MP\_24-CC  
Date de télétransmission : 27/02/2024  
Date de réception préfecture : 27/02/2024

## D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Suite à des contraintes techniques le délai d'exécution du lot 1 du marché MP22-01 est prolongé de 2 mois portant ainsi la durée d'exécution à 14 mois.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
*(Cochez la case correspondante.)*

Non

Oui

**E - Signature du titulaire du marché public**

Accusé de réception en préfecture  
016-211602925-20240227-013\_MP\_24-CC  
Date de télétransmission : 27/02/2024  
Date de réception préfecture : 27/02/2024

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature   | Signature   |
|--|-----------------------------|---|
| FRANCOIS Philippe, gérant                | 14/02/2024 à Maine de Boixe | <br><b>PLAT CARR PEINT</b><br>6 Impasse d'Angoulême<br>16230 MAINE DE BOIXE<br>Tél. 05-17 20 03 88 contact@placarrpeint.fr<br>Siret 349 107 748 00015 APE 4331 Z |
|  |                             |   |
|  |                             |   |
|  |                             |   |
|  |                             |   |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

**Pour l'Etat et ses établissements :**  
*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature  
*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

■ **En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*